



Le port de Nantes Saint-Nazaire : des emplois plus techniques, plus pérennes et bien rémunérés

Le port de Nantes Saint-Nazaire est au cœur d'un complexe industrialo-portuaire de 24 400 salariés (hors intérim) en 2012, principalement dans l'industrie. La moitié des salariés sont des ouvriers, généralement plus qualifiés que l'ensemble des ouvriers de la région. Les salariés sont majoritairement masculins. Ils sont plus âgés dans le transport routier et la gestion du port. Ils ont plus souvent des contrats stables et perçoivent des rémunérations plus élevées que les autres salariés de la région.

Guillaume Coutard, Insee

En 2012, parmi les 24 400 emplois salariés, hors intérim, du complexe industrialo-portuaire (CIP) de Nantes Saint-Nazaire, un tiers sont liés à des activités maritimes, notamment dans la construction navale. Les deux tiers restant sont liés aux activités non maritimes, essentiellement des industries implantées en zones portuaires.

Un peu plus de la moitié des salariés du port travaille dans la zone d'emploi de Saint-Nazaire qui compte l'essentiel des postes des industries portuaires et de la construction navale. L'autre moitié travaille dans la zone d'emploi de Nantes, plus spécialisée dans l'organisation des transports et le commerce de gros.

Des métiers techniques et qualifiés

Près de la moitié des salariés du port sont des ouvriers, contre 41 % des salariés de la région (figure 1). Cette forte présence s'explique par l'implantation des industries portuaires et de la construction navale qui emploient 61 % des ouvriers du port. Les ouvriers sont également présents dans les transports routiers et dans l'organisation des transports (manutention, messagerie et fret express).

Les ouvriers sont plus souvent qualifiés que l'ensemble des ouvriers de la région (86 % contre 70 %). La part des ouvriers qualifiés est importante dans la construction aéronautique et navale, et dans le transport routier.

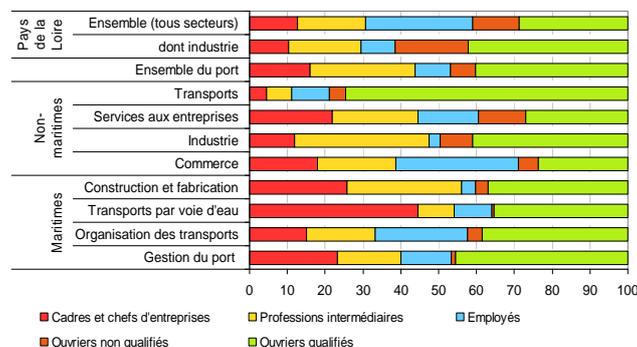
Les salariés du port font très souvent partie de la catégorie des professions intermédiaires. Cette catégorie représente 28 % des salariés du CIP, contre 18 % des salariés de la région. Ces professions sont pour les deux tiers des techniciens de l'industrie. Elles sont très présentes dans les industries portuaires et la construction navale, où elles représentent un tiers des salariés.

Les cadres sont également très présents (16 % des salariés contre 13 % des salariés de la région). Ce sont principalement des ingénieurs et cadres techniques d'entreprises. Ces professions sont très fréquentes dans la gestion du port (23 %) et la construction navale (26 %). Elles sont peu nombreuses dans les industries portuaires (12 %), notamment dans la construction aéronautique (9 %), excepté dans l'ingénierie (33 %) et l'énergie (23 %).

Le port compte peu d'employés, seulement un salarié sur dix. Les employés du port sont pour l'essentiel des employés administratifs d'entreprise, et travaillent pour la moitié dans le commerce de gros et l'organisation des transports.

1 40 % des salariés du port sont des ouvriers qualifiés

Répartition des catégories socioprofessionnelles par secteur (en %)



Source : Insee, DADS 2012.

Des emplois masculins, des salariés plus âgés

Avec plus de huit salariés hommes sur dix, le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire est majoritairement masculin. Les femmes y sont plus présentes que dans la construction régionale (12 %), mais moins que dans l'industrie (29 %). Peu de femmes travaillent dans le transport routier (11 %) ou les industries portuaires (12 %). Le commerce de gros et l'organisation des transports emploient davantage de femmes (respectivement 29 % et 31 %). Les professions d'employés sont, comme dans tous les secteurs, les plus féminisées (67 % sont des femmes).

Avec un âge moyen de 40,7 ans, les salariés du port sont un peu plus âgés que l'ensemble des salariés de la région (39,3 ans). C'est dans la gestion du port que la moyenne d'âge est la plus élevée (44,1 ans) : un tiers des salariés du secteur sont des seniors (au moins 50 ans) et seulement 8 % ont moins de 30 ans. Les cadres et les professions intermédiaires y sont nettement plus âgés qu'ailleurs. La moyenne d'âge est également élevée dans le transport routier (42,9 ans) avec 30 % de seniors. Les salariés de l'organisation des transports comptent plus de jeunes (20 %), l'âge moyen est de 39,6 ans.

Stabilité de l'emploi plus fréquente

Les salariés du port (hors intérim) sont plus souvent en contrat à durée indéterminée (CDI) que l'ensemble des salariés de la région : 90 % de CDI contre 83 % pour l'ensemble des salariés hors intérim. Les CDI sont courants dans les industries portuaires, la construction navale et le commerce de gros, avec plus de neuf salariés sur dix (hors intérim). Les autres contrats sont plus fréquents dans certains secteurs : un quart des salariés de la manutention sont en CDD. Parmi les salariés du port, les jeunes occupent le moins souvent un emploi en CDI (72 %). Pour autant, ils bénéficient davantage de CDI comparé à l'ensemble des jeunes salariés de la région, hors intérim (65 %).

Un salarié du port sur dix est à temps partiel, contre près de deux sur dix pour l'ensemble des salariés de la région. Cet écart s'explique par l'effectif essentiellement masculin du port : les hommes salariés du port sont moins souvent à temps partiel que les femmes (7 % contre 22 %). De plus, les femmes salariées du port sont moins souvent à temps partiel que l'ensemble des femmes salariées de la région (33 %), en raison d'une plus forte proportion dans les activités tertiaires. C'est dans les services aux entreprises que le temps partiel est le plus fréquent (17 %).

Compte tenu des proportions de CDI et de temps partiels, le nombre d'heures annuelles par poste est élevé pour les salariés du port (1695 heures en moyenne contre 1551 heures pour l'ensemble des salariés de la région). Les durées moyennes par poste sont un peu plus faibles dans l'organisation des transports (1639 heures) et les services aux entreprises (1624 heures), en lien avec les plus fortes proportions de CDD ou de temps partiels. Les durées de travail sont les plus longues dans le transport routier (1858 heures).

Des rémunérations plus élevées que la moyenne régionale

Les salariés du port gagnent en moyenne un salaire horaire net de 16,3 euros, contre 12,6 euros pour l'ensemble des salariés de la région (figure 2). Les salaires horaires nets sont les plus élevés dans la gestion du port (20,1 euros), avec des salariés plus souvent

qualifiés et âgés qu'ailleurs. L'industrie portuaire, qui emploie de nombreux ingénieurs et cadres techniques, offre également des salaires élevés (17,8 euros). Les salaires sont particulièrement élevés dans le raffinage et l'énergie. À l'inverse, les salaires sont les plus faibles dans le transport routier (10,8 euros).

Les salaires élevés s'expliquent par la présence de nombreux emplois techniques et qualifiés. De plus, ces métiers techniques sont mieux rémunérés dans les établissements du port qu'ailleurs dans la région. Ainsi, les ouvriers qualifiés de l'industrie gagnent près de 4 euros de plus de l'heure quand ils travaillent dans le port.

La présence de grandes entreprises peut expliquer les rémunérations supérieures dans certaines professions. Le salaire dépend aussi du secteur de l'établissement, de sa capacité à créer plus ou moins de richesse : les ouvriers qualifiés de la construction navale ont des salaires plus faibles que ceux de la construction aéronautique. ■

2 Les salariés du port gagnent plus que dans les autres secteurs

Répartition et salaire horaire net des salariés du port et de la région selon leur catégorie socioprofessionnelle

	Salariés du port		Salariés de la région	
	Part parmi l'ensemble des salariés (%)	Salaire horaire net (euros)	Part parmi l'ensemble des salariés (%)	Salaire horaire net (euros)
Ouvriers qualifiés de type industriel	23	14,9	12	11,3
Techniciens (sauf techniciens tertiaires)	18	16,5	6	13,6
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises	11	25,1	5	21,3
Employés administratifs d'entreprise	8	12,2	12	11,0
Chauffeurs	7	10,7	5	9,9
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	6	13,7	3	11,0
Ouvriers non qualifiés de type industriel	6	13,3	6	9,9
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	5	15,3	7	14,4
Autres	16	19,4	44	12,6
Ensemble	100	16,3	100	12,6

Source : Insee, DADS 2012.

Définitions et sources

Les données publiées sont issues des déclarations annuelles des données sociales (DADS) de l'année 2012, formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés.

Le champ de l'étude comprend les postes non-annexes présents au 31/12 dans les établissements, hors intérim.

Pour être comparables avec les données du CIP de Nantes, sont exclues les données régionales des salariés des trois fonctions publiques, ceux des associations, les particuliers employeurs et les intérimaires.

Un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements (dans l'année ou à une date donnée) occupe donc deux postes.

L'effectif au 31/12 d'un établissement correspond au nombre de postes présents au 31/12 dans cet établissement.

Insee des Pays de la Loire
105, rue des Français Libres
BP 67401 - 44274 NANTES Cedex 2

Directeur de la publication :
Jean-Paul Faur

Rédacteur en chef :
Sylvain Duverne

Bureau de presse :
02 40 41 75 89

ISSN 2275-9808
© INSEE Pays de la Loire
Juillet 2015

Pour en savoir plus :

- Coutard G. *et al.*, 24 400 emplois sur le complexe industrialo-portuaire de Nantes Saint-Nazaire, Insee Analyses Pays de la Loire, n°18, juin 2015.
- Belkacem C. *et al.*, L'impact socio-économique du Port de Nantes Saint-Nazaire, Insee Pays de la Loire, Dossier, n° 31, novembre 2008.